

En vertu de l'article L.2123-20 -1 du CGCT (dernier alinéa) « toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonctions d'un ou plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal ».

Annexe à la délibération n° [à renseigner] du [à renseigner]

Tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du conseil municipal

NOM PRENOM	FONCTION	TAUX DE BASE VOTE EN %	MAJORATION (Éventuellement)	MONTANT TOTAL EN %	MONTANT MENSUEL BRUT	MONTANT MENSUEL NET (*)
CACLIN Stéphanie	1 ^{ère} adjointe	21.38		21.38	878.82	759.83
MAUBIAN Stéphane	2 nd adjoint	10.69		10.69	439.41	379.91
VAILLANT Liliane	3 ^e adjointe	16.04		16.04	659.32	570.06
MALANDAIN Sylvain	4 ^e adjoint	14.32		14.32	588.62	508.91
ORJUBIN Ronan	Conseiller délégué	7.06		7.06	290.20	250.92
NEDELLEC Erwan	Conseiller délégué	5.35		5.35	219.91	190.13

(*) hors prélèvement à la source

Fait à Guémené s/ Scorff, le ... ,

Le Maire